



Chambre Régionale des Comptes de Bretagne
3 rue Robert d'Arbrissel
CS 34231
35042 RENNES CEDEX

A l'intention de Madame la Présidente

Objet : contrôle Chambre Régionale des Comptes - Années 2016 à 2019

Lorient, le 12 juillet 2021

Madame la Présidente,

J'ai bien reçu les observations définitives formulées à la suite des contrôles effectués sur les comptes de notre association et qui ont reçu toute notre attention.

Nous avons bien noté que le fonctionnement de notre association apparaissait globalement correct s'agissant des éléments suivants :

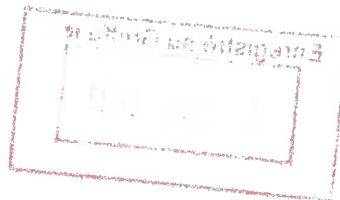
- L'Assemblée Générale s'est régulièrement réunie annuellement,
- Le Conseil d'Administration se réunit quasi mensuellement avec des comptes rendus de séance détaillés attestant que le C. A. exerce un contrôle effectif sur le fonctionnement associatif. Les administrateurs ne reçoivent aucune rémunération, ni frais de représentation, ni avantages en nature. Ils sont défrayés de leurs frais de déplacement, repas et hébergement sur justificatifs et présentation des factures dans ses conditions régulières,
- Les salariés perçoivent des rémunérations qui n'appellent aucune observation de la part de la Cour. Ils ont fait l'objet d'entretiens annuels au-delà des obligations légales ou contractuelles et ont été défrayés normalement de leurs frais de déplacement,
- Les Administrateurs sont tous bénévoles et mobilisés dans la mesure de leur disponibilité et de leurs compétences. Lors des manifestations, la participation des autres bénévoles est répartie en fonction de leurs disponibilités souhaits et savoir-faire respectifs. Le bénévolat est valorisé dans les comptes de l'association conformément au nouveau plan comptable dès 2019,
- Les conventions de subventions et partenariats financiers sont régulièrement souscrites et les comptes rendus d'activité et comptes réalisés régulièrement produits chaque année auprès de Lorient Agglomération,

contact@lorientgrandlarge.org

6 Bis Rue François Toullec
Lorient La Base - 56100 LORIENT
+33 (0)2 97 32 80 05

www.lorientgrandlarge.org

SIRET 523 091 668 000 39



- Les comptes sont bien certifiés par un Commissaire aux Comptes et publiés au Journal Officiel,
- Le circuit comptable est organisé formellement et respecté par l'Expert-Comptable, les salariés, la Trésorière et le Président,
- Le circuit de dépenses est organisé formellement et respecté avec des procédures de mise en concurrence écrites pour les achats supérieurs à 25 K€HT. Les échantillons de marchés examinés n'appellent pas d'observations,
- La situation financière saine de l'association révèle l'absence de dettes et la constitution de réserves qui lui permettent d'assurer une trésorerie de 115 jours (soit moins de 4 mois) d'autant plus nécessaire que la subvention de Lorient Agglomération a été versée chaque année à une période tardive dans l'année (au plus tôt en mai, au plus tard en juin, voire juillet),
- La subvention de Lorient Agglomération est adaptée au programme de courses et aux orientations d'action pour l'année,
- Les indicateurs d'activité dont elle rend compte à Lorient Agglomération permettent d'évaluer la performance de son action et de sa progression quantitative,
- Le développement du Pôle Course offre des services d'accompagnement et d'entraînement adaptés aux skippers, teams professionnels et amateurs,
- L'annulation des courses de 2020 en raison du COVID a donné lieu à remboursement aux coureurs des frais d'inscriptions dont ils s'étaient acquittés. La Chambre Régionale des Comptes a par ailleurs pu vérifier que la course Lorient Les Bermudes Lorient, prévue pour 2019, avait généré des dépenses programmées et prévues en amont qui ont été régulièrement réglées en termes de marchés et de dépenses de personnel,
- Les axes de développement pour 2020 ont été poursuivis selon les projets adoptés par le Conseil d'Administration en décembre 2019 et validés par l'Assemblée Générale, avec la mise en place de groupes de travail dont il est rendu compte aux instances.

Dans le cadre de ses observations, la Chambre Régionale des Comptes a émis 3 recommandations comme suit :

Recommandation n°1 : Etablir le compte rendu financier d'utilisation de la subvention prévu par la convention annuelle

Nous avons considéré, mais insuffisamment semble-t-il, que les éléments communiqués à Lorient Agglomération dans le tableau des comptes récapitulant les prévisions et réalisations budgétaires et le rapport d'activité décrivant l'activité associative et la progression de nos indicateurs d'activité, pouvait suffire à remplir nos obligations contractuelles.

Afin de remédier à cette situation, nous avons établi dès cette année pour l'exercice 2020 un compte-rendu financier spécifique que nous avons transmis à Lorient Agglomération avec l'ensemble des autres éléments fournis habituellement.

contact@lorientgrandlarge.org

6 Bis Rue François Toullec
Lorient La Base - 56100 LORIENT
+33 (0)2 97 32 60 05

www.lorientgrandlarge.org

SIRET 523 091 668 000 39

Recommandation n°2 : Mise en place d'une comptabilité analytique exhaustive dans les meilleurs délais

Dès la présentation des comptes 2020 l'association a mis en œuvre cette recommandation en faisant apparaître plus précisément l'affectation de la subvention de Lorient Agglomération entre les trois postes de dépense : fonctionnement, centre d'entraînement et animation événementielle (cf. comptes réalisés 2020 joints).

De la même façon, s'agissant des dépenses, le Conseil d'Administration avait, avant même le début du contrôle de la Chambre Régionale des Comptes, travaillé à une présentation des comptes prévisionnels faisant apparaître plus clairement, d'une part, les dépenses indirectes réparties (20% sur le fonctionnement, 80% sur le centre d'entraînement, après affectation d'un forfait de dépenses de masse salariale pour la partie événementielle) et, d'autre part, les dépenses directes respectivement affectées à chacun des mêmes trois postes de dépense (cf. budget prévisionnel 2021).

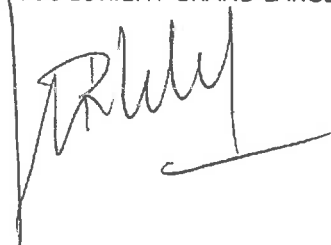
Nous nous attacherons à améliorer encore l'exhaustivité du caractère analytique de notre comptabilité dans le sens indiqué par la Cour.

Recommandation n°3 : Mise en œuvre de modalités de gestion financière comptable et fiscale permettant de limiter le paiement de l'impôt sur les sociétés aux seules activités lucratives

L'association engagera dès cette année une réflexion en ce sens en mobilisant les savoir-faire de nos Expert-Comptable et Commissaire aux Comptes de façon à ajuster au mieux notre gestion financière dans le strict respect des exigences comptables et fiscales tout en préservant au mieux l'optimisation des financements publics qui nous sont alloués au gré des activités sportives et événementielles mises en œuvre au service de nos adhérents et du territoire. Il convient de noter à cet égard qu'en 2021 Lorient Agglomération avait versé la subvention de LORIENT GRAND LARGE dès le début du mois d'avril.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean-Philippe CAU
Président de LORIENT GRAND LARGE



LORIENT GRAND LARGE
6, bis rue François Toullec
Tél : +33 (0)2 97 32 80 05
56100 LORIENT
Siret : 523 091 668 000 . .

contact@lorientgrandlarge.org

6 Bis Rue François Toullec
Lorient La Base - 56100 LORIENT
+33 (0)2 97 32 80 05

www.lorientgrandlarge.org

SIRET 523 091 668 000 39